



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 16 décembre 2015 à 19H00

- Présidente :** Mme Helen Houttuin, présidente
- Secrétaire :** M. Mario Clottu, secrétaire
- Sont présents :** 20 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** MM. François Droz et Bram Houttuin
- Absents :** Mme Antigone Pepshi et M. Thomas Ruedin
- Public :** ---

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des constructions : CConstr.

La présidente ouvre la séance à 20h05.

Elle procède à la lecture du courrier reçu :

- Démission au 31.12.2015 de Mme Anouck Hirschi en tant que membre du CESC.

1. **Appel**

M. M. Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 19 conseillers généraux + la présidente sur 24.

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction suivante :

Point 5 – Intervention de M. Décrevel – à la ligne 14, il s'agit de « m » et non pas de m².

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un(e) délégué(e) au centre d'animation « Le CAP » en remplacement de M. Bram Houttuin, démissionnaire
5. Abrogation du règlement de raccordement d'utilisation du réseau, de fourniture et de reprise d'énergie électrique du 27.09.2015.
6. Budget de l'exercice 2016
 - 6a. Arrêté relatif à la demande de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement fixé dans le Règlement communal sur les finances du 12 mars 2015
 - 6b. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2016.
7. Demande de crédits cadres 2016
 - 7a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures communales (routes, chemins places, murs et fontaines).
 - 7b. Demande de crédit cadre de CHF 165'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux.
 - 7c. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses.
 - 7d. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier).
8. Demande de crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV faisant partie de l'équipement du réservoir des Rochettes
9. Lettres et pétitions
10. Motions et propositions
 - 10.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
 - a. Motion No 26 du 23 janvier 1990 du parti socialiste relative à l'étude du plan de circulation permettant de réaliser la liaison Etroits-Vignoble.
 - b. Motion No 46 du 19 août 2008 du parti libéral-radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux.
 - c. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge
 - d. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux
11. Informations des commissions
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la correction au point 5 : la date est le 27.09.2010 et non pas 27.09.2015.

4. **Nomination d'un(e) délégué(e) au centre d'animation « Le CAP » en remplacement de M. Bram Houttuin, démissionnaire**

La présidente ouvre la discussion :

Aucune personne n'est proposée.

5. **Abrogation du règlement de raccordement d'utilisation du réseau, de fourniture et de reprise d'énergie électrique du 27.09.2010.**

La présidente ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : Suite au transfert du mandat de gestion du réseau électrique à Eli10 SA, le règlement de raccordement d'utilisation du réseau, de fourniture et de reprise d'énergie électrique du 27.09.2010 n'a plus sa raison d'être. La CF appuie la demande d'abrogation.

M. J.-L. Décrevel (CSI-TP) : *Partant de l'adage qu'il ne peut y avoir qu'un capitaine sur le bateau, c'est donc la société Eli10 qui vaquera dorénavant aux destinées du service électrique de la commune, clôturant ainsi la procédure d'intégration à la société anonyme. C'est à l'unanimité que la commission SI+TP soutien l'abrogation du règlement communal, ce dernier étant remplacé par la convention signée, par le conseil communal, avec Eli10.*

Profitant de ce point de l'ordre du jour la commission SI+TP émet le souhait que, lors de la prochaine AG d'Eli10, la représentation communale soit attribuée, par soucis d'équité, à un membre du conseil général, sachant qu'un membre du conseil communal siège déjà au conseil d'administration.

Merci d'en prendre note.

Mme D. Barraud (PS) : *Le groupe socialiste a pris connaissance de l'arrêté concernant l'abrogation du règlement de raccordement d'utilisation du réseau, de fourniture et de reprise d'énergie électrique du 27.09.2010 et l'acceptera sans réserve.*

M. G. Amiet (PLR) : *Le groupe PLR à l'unanimité accepte l'abrogation du règlement de raccordement d'utilisation, de fourniture et de reprise d'énergie électrique et la convention de transfert du mandat d'exploitation à la société Eli10 SA (GRD) au 1^{er} janvier 2016.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. **Budget de l'exercice 2016**

La présidente : Avant d'entreprendre la lecture du budget 2016, il nous faut tout d'abord accepter l'arrêté ci-après :

6a. Arrêté relatif à la demande de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement fixé dans le Règlement communal sur les finances du 12 mars 2015

M. A. Messerli (PS) : Le groupe PS accepte la demande de renoncement au respect de la limite du degré d'autofinancement fixé dans le Règlement communal sur les finances du 12 mars 2015.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

La présidente : 6b. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2016.

Vous avez tous reçu une feuille supplémentaire avec les amendements demandés par la CF et je vous propose de les traiter l'un après l'autre, la lecture du budget se faisant page après page.

La présidente ouvre la discussion :

Mme D. Barraud (PS) : *Des économies, des amendements avec une marge extrêmement réduits. On touche aux seuls domaines qui sont tangibles pour la population de Cornaux. En décembre l'an passé, je relevais le risque de toucher à des valeurs sensibles : le social et la sécurité ! N'aurait-ce pas été plus logique de relever de 1-2 points l'échelle fiscale et de ne pas toucher aux acquis ? Personnellement j'en suis convaincue et je ne pourrais adhérer sans autre à tous ces amendements.*

M. B. Guinchard (CF) : *S'il avait pu choisir, c'est dans un autre esprit que le président de la Commission financière aurait voulu venir devant vous ce soir pour traiter du dernier budget de la législature 2013-2017. Force est malheureusement de constater que l'esprit est grave. Oui, avec ses plus de CHF 400'000 francs de déficit annoncé – et ce chiffre n'intègre pas les derniers reports du canton sur les communes – nous n'avons pas de quoi nous réjouir.*

Pendant un temps et jusqu'au 28 novembre dernier, nous avons pu espérer que la fusion des communes de l'Entre-deux-Lacs allait permettre de potentialiser nos forces et diminuer nos faiblesses. Or, malheureusement depuis le 29 à midi, la triste réalité nous a sauté en plein visage : notre commune fonctionne avec un déficit structurel de CHF 400'000 à CHF 500'000. Déficit structurel que les différents rattrapages des dernières années auxquels nous avons été soumis, je veux parler de Prévoyance.NE ou du secteur social, ont pu nous cacher.

Dès lors, que faire ?

Laisser couler et espérer que le projet de fusion bis arrive à terme, ce qui équivaldrait à puiser dans ce qui reste de la fortune de la Commune pour la dernière année de Cornaux en tant qu'entité autonome. Certes, cette option est tentante. Elle évite de trop débattre, convient à tous et toutes par un consensus mou. Un seul bémol, depuis quelques semaines, nous savons que les fusions, cela ne marche pas à tous les coups. Et à l'heure où c'est avec plaisir que nous voyons le Copil se remettre à l'ouvrage, plusieurs voix discordantes se font déjà entendre, ce qui ne peut que nous inquiéter sur la suite du processus.

Et si par malheur, cette fusion ne devait pas se faire, nous laisserions alors une comptabilité déséquilibrée aux nouvelles autorités de la Commune avec une fortune tellement réduite que des mesures drastiques devront être prises. Cela n'est pas très responsable, de l'avis de la Commission financière.

Du coup, deux options restent possibles : augmenter les rentrées financières ou contenir les charges.

Afin de mettre toutes les chances du côté du projet de fusion, il semble que procéder aujourd'hui à une augmentation substantielle du coefficient fiscal risquerait d'être combattue par référendum, ce qui pourrait nous faire entrer dans une dynamique d'opposition, dynamique peu propice à une fusion. Un message négatif serait également donné à nos futurs partenaires, les communes voisines. La Commission s'est rangée à l'avis du Conseil communal et temporise en précisant, qu'en cas de refus de fusion par la population en juin 2016, la nécessité d'une augmentation de la fiscalité ne sera alors plus discutable. Nous l'estimons entre 5 et 10 points d'impôts.

Au vu de la situation préoccupante, la Commission a toutefois tenu à ce que des mesures puissent être prises dès aujourd'hui en direction d'une amélioration des finances communales. Il s'agit pour notre Conseil, ainsi que pour tous les étages de l'autorité communale, de donner le signe que nous réagissons à une situation qu'il n'est plus possible de laisser perdurer. Je le rappelle, c'est une question de responsabilité.

Et c'est la raison pour laquelle la semaine dernière, la Commission financière s'est replongée dans le budget et a cherché des économies possibles. De là sont sorties les propositions d'amendements au budget que vous avez reçues par courrier électronique lundi, ceci dans un souci de clarté. Cet énième passage en revue des positions sur lesquelles nous avons une marge de manœuvre, et qui ne sont pas si nombreuses, demande des efforts à tous (administration, Conseil général, Conseil communal et population). Dans son analyse, la Commission a estimé que des limitations dans les postes proposées seraient moins dommageables que dans d'autres, d'où ces propositions. Il y a également la volonté d'être plus compétitif en matière de rentrées financières. Notez bien que d'autres possibilités d'économies ont été écartées afin de préserver certaines prestations (les aînés, les camps, les sociétés, les structures d'accueil, la Fête du soleil, etc.).

A noter qu'au vu des conventions en cours nous liant avec ces entités, la Commission financière retire deux des amendements, l'un consacré à la subvention de la piscine du Landeron et l'autre au stand de tir.

Je le répète, ce n'est pas de gaité de cœur que nous venons vers vous avec ces propositions. Mais quand les caisses sont vides, il s'agit de demander un effort à chacun : administration, autorités, population. Avec ces propositions, nous économisons l'équivalent d'un point d'impôts, signe positif également, qu'il s'agit de donner aux communes avoisinantes avec lesquelles nous projetons une fusion.

Je m'arrête ici et présenterai brièvement lors du passage en revue les arguments touchant les différents postes à l'appui des propositions de la Commission financière. Les membres de la commission pourront également compléter l'argumentation.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal et l'Administration communale pour la disponibilité qui a été la leur dans la discussion du budget et pour tout le travail effectué durant l'année au service de la Commune de Cornaux. Relevons tout particulièrement leur engagement dans le projet de fusion qui, s'il a été un échec sur le plan du projet global, a représenté une victoire dans notre village. Ce qui n'était pas gagné d'avance.

Merci pour votre attention.

M. A. Messerli (PS) : Le groupe du parti socialiste a examiné dans le détail le budget 2016. Le taux du coefficient fiscal des personnes morales déploie maintenant tout son effet et la projection pour cette nouvelle période nous indique que nous nous retrouvons dans la même situation qu'en 2015. Situation peu enviable avec un déficit prévu de plus de CHF 425'000.-.

Que faire ? Modifier le taux de quelques points d'impôts pour équilibrer les comptes. L'équilibre peut être atteint en augmentant d'environ 10 points. Proposer cette modification alors que l'effet du dernier changement de notre taux fiscal ne déploie pas encore ses effets ne nous semble pas judicieux. Notre groupe a débattu longuement sans pour autant qu'une décision claire émerge.

La proposition d'amendement que la commission financière nous présente a ouvert une nouvelle fois le débat au sein de notre groupe. En effet, les économies proposées

touchent des postes sensibles. Celles-ci ne font pas l'unanimité. Chacun s'exprimera selon sa propre perception et soutiendra ou non les propositions de la commission financière. L'impossibilité de modifier les montants budgétisés, en raison de conventions, a conduit le Président de la commission financière à proposer de retirer deux amendements controversés.

Le groupe du parti socialiste tient à remercier tout le personnel communal pour son engagement durant cette année et lui souhaite les meilleurs vœux pour 2016.

La présidente : procède à la lecture du budget page par page en tenant compte des amendements proposés par la CF.

M. B. Guinchard (CF) donnera un explicatif sur chaque amendement.

COMMISSION FINANCIERE : AMENDEMENTS - PAGES BLANCHES DU BUDGET 2016

No Page	No Compte	Libellé	Charges			Revenus			Accepté par le CG		
			Initial	Correction	Corrigé	Initial	Correction	Corrigé	Oui	Non	Abst.
1	012.317.00	RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS	12'000.00	-4'000.00	8'000.00				18		1
2	020.308.00	PERSONNEL TEMPORAIRE	10'000.00	-10'000.00	-				16	2	1
6	140.315.02	ENTRETIEN DE HYDRANTS	6'000.00	-1'500.00	4'500.00				19		
7	151.314.00	"STAND DE TIR" ENTRETIEN	2'100.00	-2'000.00	100.00				Retiré		
13	309.318.00	PARTICIPATION FETE NATIONALE	6'000.00	-1'000.00	5'000.00				18		1
13	309.319.00	RECEPTIONS DES NOUVEAUX CITOYENS/ARRIVAN	3'000.00	-800.00	2'200.00				18		1
13	309.365.90	SUBVENTION SOCIETES CULTURELS	1'200.00	-200.00	1'000.00				18		1
14	340.315.00	ENTRETIEN PISTE VITA	3'000.00	-1'000.00	2'000.00				19		
15	342.362.00	SUBVENTION PISCINE DU LANDERON	3'500.00	-3'500.00	-				Retiré		
15	344.314.00	MAINTENANCE DES TERRAINS ET VESTIARES	18'000.00	-4'000.00	14'000.00				19		
15	344.318.01	"TERRAIN DE SPORTS" TELEPHONE	300.00	-200.00	100.00				Retiré		
16	345.434.00	"SALLE DE SPECTACLE" REDEVANCE D'UTILISATION				20'000.00	5'000.00	25'000.00	19		
33	790.318.00	HONOR. ING-CONSEIL - FRAIS DE PLANS	15'000.00	-3'000.00	12'000.00				9	8	2
36	812.313.00	MATERIEL ET OUTILLAGE	4'000.00	-2'000.00	2'000.00				19		
39	900.330.02	REMISES ET NON VALEURS	50'000.00	-10'000.00	40'000.00				18		1
<i>Total des corrections</i>				-39'200.00			5'000.00				
TOTAL DES GAINS BUDGET 2016			44'200.00								

151.314.00 - Entretien d'hydrants

M. B. Guinchard (CF) : Propose de faire moins de contrôle d'hydrants.

Mme D. Barraud (PS) : N'est-ce pas une question de sécurité ? Des hydrants en bon état de fonctionnement n'est-ce pas primordial en cas d'incendie ? Je ne peux pas me résoudre à accepter cet amendement.

M. R. Houttuin (CF) : Pour les comptes 2014, le montant était de CHF 4'500.00, nous reprenons simplement le même montant pour 2016.

M. W. Schaerer (PLR) : Soit on fait l'entretien de ces hydrants et on ne peut pas passer à côté ou il n'y a aucune législation et on ne les entretient plus.

M. R. Houttuin (CF) : Comme je l'ai déjà dit, nous reprenons le même montant que 2014.

M. J.-M. Cantin (CC) : Poste sensible par la crainte d'un éventuel incendie dans le village. Nous avons des hydrants en bon état. Par contre, il est prévu de changer régulièrement 2-3 hydrants par année en fonction de leur ancienneté. Nous pouvons décemment changer annuellement 1-2 hydrants au lieu de 2-3, c'est pour cela que j'ai accepté cette économie.

M. W. Schaerer (PLR) : Je reviens sur mon argument, donc pour moi c'est un point que l'on pourrait biffer et si un hydrant est défectueux, on le remplace, mais pas de remplacement systématique.

Mme D. Barraud (PS) : Quel est l'avis du responsable du dicastère ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : Nous avons un contrat avec la société Hinni qui contrôle la moitié de nos hydrants annuellement et effectivement il nous propose de changer les plus anciens. On peut très bien en contrôler un de moins par année sans mettre en péril la sécurité.

140.352.00 - Participation au centre de secours

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'ai pu lire dans la presse que le budget 2016 du SIS a été refusé et je voulais savoir ce qu'il en est réellement.

Mme I. Weber (CC) : Effectivement, il y a eu la séance budget 2016 et le syndicat a décidé, à la quasi unanimité, de refuser celui-ci et a demandé au comité directeur de représenter un nouveau budget courant mars 2016.

300.318.00 - Bibliobus neuchâtelois

Mme N. Gouin (PS) : La loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques a été abrogée par le Grand Conseil début décembre et nous en prenons acte avec grand regret. La transmission des dates de passage du Bibliobus pour 2016 dans nos communes respectives fait état de dates prévues pour le 1er semestre uniquement. La dernière date agendée pour Cornaux est le 10 mai 2016. Le présent budget relève un montant de CHF 13'600.00 prévu pour l'année en cours. Pouvez-vous nous donner, aujourd'hui, plus d'informations quant à l'avenir du Bibliobus, entité qui favorise la diffusion de la lecture publique, ressource précieuse et non négligeable.

Quel avenir se dessine pour un service efficace et utile permettant à nos enfants, aux écoles et à notre population d'avoir accès à la connaissance et qui permet le développement de facultés comme l'esprit critique mais aussi l'élargissement d'esprit, facultés grandement utiles dans notre société d'aujourd'hui.

M. J.-M. Cantin (CC) : Donne lecture de la lettre du Conseil d'Etat transmise suite aux décisions prises lors du budget 2016 de l'Etat de Neuchâtel traitant du Bibliobus (voir annexe 1 – extrait, paragraphe 2 du courrier du 8.12.2015).

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Lorsque cette décision est tombée, la majorité des communes qui font partie du Bibliobus avaient déjà mis sous pli leurs budgets. Il a été décidé de former un groupe afin de trouver la somme de CHF 160'000.00. Celui-ci va tenter de trouver, d'ici juin 2016, un soutien financier auprès des sociétés privées afin de palier au manquement et éviter aux communes de passer à la caisse. Ensuite une séance aura lieu afin de faire le point. Certaines communes ont déjà annoncé qu'elles ne désiraient pas augmenter leurs cotisations.

Mme N. Gouin (PS) : Merci pour vos explications. Est-ce que le CC s'est déjà positionné par rapport à l'engouement de poursuivre l'aventure ?

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Non le CC ne s'est pas encore positionné. C'est une décision que nous devons voir avec la CF.

309.365.90 - Subventions sociétés culturelles

Mme D. Barraud (PS) : Juste une remarque à ce sujet. C'était la préoccupation des adversaires de la fusion qui voyaient baisser leurs subventions !

M. J.-L. Décrevel (CF) : Juste pour répondre à la remarque de Mme Barraud, les subventions pour la fanfare, pour la société de tir, etc. ont été maintenues en l'état.

M. J.-M. Cantin (CC) : Une petite précision, ce compte concerne principalement les demandes d'argent qui viennent de sociétés diverses du canton. Un tri se fait directement par la conseillère communale en charge du dicastère qui privilégie les sociétés locales ou cantonales avec l'accord du CC.

340.315.00 - Entretien piste Vita

M. B. Guinchard (CF) : Cette piste Vita a été remise à niveau cette année. Sans mettre en danger autrui la CF pense que l'on peut faire une économie de remise à niveau en 2016.

Mme D. Barraud (PS) : N'en va-t-il pas de la sécurité des usagers. Il y a des normes à respecter ?

M. W. Walter (CC) : L'entretien est contrôlé par le BPA et les TP2C entretiennent régulièrement cette piste. J'appuie tout à fait ces CHF 1'000.00 d'économie sans aucunement mettre en péril ladite piste.

344.318.01 - Téléphones - terrain de sports

M. J.-M. Cantin (CC) : L'abonnement du téléphone se monte annuellement à CHF 300.00. Si en 2014 nous avons payé uniquement CHF 152.10 c'est que nous avons pu faire valoir quelques

bons de réduction reçus par Swisscom. Le CC va se pencher sur la nécessité de maintenir cette ligne téléphonique. Au jour d'aujourd'hui, tout le monde possède un natel, la question peut se poser quant à ce maintien.

M. B. Guinchard (CF) : La CF retire cet amendement et attend des nouvelles de la part du CC.

345.434.00 - Salle de spectacles - redevances d'utilisation

Mme D. Barraud (PS) : Alors que la salle était offerte lors de manifestations locales organisées par des groupements sans ressources comme la Vente de paroisse ou le Noël des Aînés, ne va-t-on pas être tenté de revoir cette décision ? J'ai bien peur que oui.

M. J.M. Cantin (CC) : Rassurez-vous les sociétés bénévoles bénéficieront toujours de la gratuité pour autant qu'elles en fassent la demande au CC. Les tarifs ont été légèrement modifiés et nous attendons toujours la validation de celui-ci par le Conseil d'Etat. Pour info : à fin novembre 2015 les locations avoisinaient les CHF 17'000.00 et nous espérons que l'année prochaine, cette salle soit plus utilisée par les gens de l'extérieur qui paient le plein tarif.

790.318.00 - Honoraires ing.-conseil - frais de plans

M. B. Guinchard (CF) : Alignement sur comptes 2014

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je prends note de cette demande mais je n'y adhère pas. Certains dossiers relatifs à l'aménagement du territoire (Longins Sud, Clos St-Pierre) ne sont pas encore clos. On connaît les services de l'Etat et leur lenteur, nous espérons que ces dossiers arriveront à bout touchant en 2016. Ensuite nous avons d'autres dossiers comme "Le Clos" et un futur dossier "Les Nagrets", j'ai peur qu'en prenant cette décision vous allez ralentir certains projets ou décisions parce que nous n'aurons pas les finances adéquates. Je vous prie donc de revoir votre position.

Mme D. Barraud (PS) : Personnellement, je pense que nous ne pouvons pas nous priver de ces analyses précieuses. Il en va d'un développement adéquat de la commune.

M. W. Schaerer (PLR) : On essaie de donner une dynamique à la commune, avec les charges et les contraintes que l'on a pour faire passer des projets, je ne vois pas comment l'on peut se passer d'un ingénieur-conseil malheureusement.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Rien empêche de restreindre la part du budget et de venir devant le CG lorsqu'il y a des projets concrets qui nécessitent un dépassement. Il s'agit de petits montants, j'en conviens, mais cela permet aussi d'avoir une certaine transparence vis-à-vis de ce qui se passe car certaines choses paraissent bien opaques au CG.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : J'aimerais que M. Décrevel développe le mot "opaque". Nous ne pouvons pas venir au CG pour une somme de CHF 2'000.00.

M. A. Messerli (PS) : Nous sommes en train de voter un budget, sauf erreur la compétence du CC vous permet certainement de dépenser CHF 2'000.00 sans passer par le CG et je pense que les CHF 2'000.00, si vous en avez besoin, vous pourrez certainement les avoir.

M. R. Houttuin (PLR) : Est-ce que vous avez un budget détaillé par poste de cet architecte-conseil et représentant les CHF 15'000.00.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Actuellement je n'ai rien budgété, cela dépend de l'exigence du canton par rapport à nos projets, études supplémentaires, etc. La seule certitude c'est que j'ai deux projets qui sont « Clos St-Pierre » et « Longins Sud » qui arrivent à bout touchant et nous aurons des frais de plans pour ces deux projets.

M. B. Guinchard (CF) : Il ne s'agit pas pour la CF d'étrangler le CC ou de lui lier les poings mais plutôt de le rendre attentif à l'importance de faire attention au budget et je dirais que pour des frais d'étude, on va voter, on va discuter d'un crédit-cadre et travailler avec celui-ci.

M. W. Schaerer (PLR) : Si l'on veut sabrer les honoraires d'architecte-conseil alors on sabre aussi les honoraires de l'architecte en charge de l'urbanisme.

M. J.-M. Cantin (CC) : Remettons le temple au milieu du village ! Les honoraires de l'architecte pour l'urbanisme remplacent la personne qui s'occupait du service technique. La commune a passé un accord avec la commune de Saint-Blaise afin que leur architecte vienne s'occuper de nos dossiers et la somme prévue sur le budget est essentielle pour rémunérer cette personne. Quant à l'ingénieur-conseil, je souhaite rappeler que le CC est compétent jusqu'à CHF 30'000.00 à concurrence de la somme globale de CHF 100'000.00 pour tout ce qui touche le budget.

Mme M. Perrenoud (PS) : Je pense qu'il faut maintenir ces CHF 15'000.00. On ne peut pas courir le risque de bloquer des projets.

M. R. Houttuin (PLR) : Je rappelle aux conseillers généraux que la situation financière de Cornaux est grave, nous devons faire quelque chose !

812.313.00 - Forêts communales - matériel et outillage

M. W. Walter (CC) : Petite réserve que notre forestier a faite en prévision d'équiper un petit peu mieux la nouvelle maison forestière qui va être construite et qui fait l'objet d'un crédit à part après renseignements pris. Nous pouvons donc accepter sans autre l'amendement proposé.

812.480.00 - Prélèvement à la réserve forestière

M. M. Clottu (PLR) : Ce poste m'interpelle ! La réserve étant importante, est-ce qu'il n'y a pas matière à puiser là-dedans pour adoucir ce compte.

M. W. Walter (CC) : Cette réserve forestière est prévue pour le débardage et l'aménagement de chemins forestiers. L'année passée, nous avons investi une certaine somme pour la réalisation d'une boucle afin de faciliter le passage des camions qui viennent chercher les troncs d'arbres. Cette réserve est affectée uniquement à ce genre de travaux.

M. M. Clottu (PLR) : Je comprends bien, mais il y a la rubrique « dévestiture » qui est dévolue à ce genre de travaux. Est-ce que l'on ne peut pas porter ces CHF 2'000.00 en charges, en prélèvement à la réserve ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Le compte "dévestiture" est lié directement à l'entretien des chemins forestiers et le prélèvement à la réserve forestière est lié à la « création » de la boucle, il ne s'agit donc pas d'entretien.

943.331.00 - Amortissements

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'aimerais savoir quel montant d'amortissement est prévu pour la rénovation de l'ancien collège si c'est possible.

M. J.-M. Cantin (CC) → W. von Gunten (Adm.) : Ce sera un pourcentage du montant déjà investi cette année, nous sommes à peu près à CHF 1'000'000.00 de dépenses. L'amortissement est de 2 % soit CHF 20'000.00.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. W. Schaerer (PLR) : *Le budget proposé pour 2016 avec un déficit de près de CHF 400'000.- n'est pas acceptable. Les auteurs ne sont pas mis en cause, merci à eux pour le jonglage et la gymnastique des chiffres variables et de ceux qui sont imposés par notre Canton à dictature financière pénalisant les bons élèves. Vive la péréquation pour renflouer les millions des emprunts toxiques.*

Il serait judicieux d'augmenter de quelques points le coefficient fiscal pour ne pas se retrouver dans une année avec une hausse démesurée de minimum 10%.

L'hypothétique fusion de Communes ne va pas améliorer la situation drastiquement en un tour de baguette magique. Les charges de Cornaux qui concernent les infrastructures en mauvais état qui sont les routes, les réseaux de distribution et de récolte des eaux en particulier seront toujours présentes. Si toutes les Communes à marier masquent leurs frais potentiels pour 2016 et restreignent les investissements, le gâteau pourrait être amer lors du déballage du budget commun pour 2017.

Je ne cautionne pas une situation financière basée sur des spéculations politiques. On va nous demander de soutenir le développement industriel et commercial du Marais aux Chevaux. La Commune devra aussi investir avant de bénéficier du retour de rentrées financières espérées non chiffrées.

La situation financière de notre Commune doit être assainie sur des bases actuelles et connues.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif avec les chiffres corrigés en fonction des amendements acceptés.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (18 oui – 1 abstention).

Ndlr (note de la rédaction) :

Après contrôle par l'administration de la liste des amendements proposés par la CF, il en ressort que dans la colonne addition des montants, le premier de ceux-ci (CHF 4'000.00) n'a pas été pris en compte, ce qui porte le total des corrections à CHF 44'200.00 et non pas CHF 39'200.00. Un nouvel arrêté a été établi avec la modification suivante :

a) Le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	CHF 7'501'100.00
Revenus	<u>CHF 7'118'100.00</u>
Excédent de charges	CHF 383'000.00

7. Demande de crédits cadres 2016

- 7a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures communales (routes, chemins places, murs et fontaines).
- 7b. Demande de crédit cadre de CHF 165'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux.
- 7c. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses.
- 7d. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier).

La présidente ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : La CF a étudié les demandes de crédits cadres pour 2016. Elle vous invite à les accepter tout en rendant le Conseil communal attentif à les utiliser de la manière la plus parcimonieuse possible, compte tenu de l'état des finances communales.

M. A. Lecoultré (PLR) : Le PLR de Cornaux accepte à l'unanimité les demandes de crédits mentionnées sous points 7a, 7b, 7c, 7d de l'ordre du jour. Ces demandes de crédits sont impératives et permettent à notre Conseil communal d'entreprendre les travaux nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. Après analyse et discussion, le PLR de Cornaux recommande au Conseil communal d'utiliser parcimonieusement ces ressources pour en minimiser l'impact ou plus exactement les amortissements sur les comptes 2016. Je vous remercie de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : Le PS intervient aussi sur les 4 points en même temps. Après avoir pris en considération les différents rapports aux points 7a, 7b, 7c et 7d, le groupe socialiste accepte ces 4 demandes de crédits pour un total de CHF 315'000.00, en espérant que ces sommes soient suffisantes pour les divers travaux et études à effectuer au sein de notre commune.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture des quatre arrêtés y relatifs.

→ Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

8. **Demande de crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV faisant partie de l'équipement du réservoir des Rochettes**

La présidente ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS): *Lors de sa séance de préparation, le groupe du parti socialiste de Cornaux s'est penché sur le problème de notre eau potable.*

Jusqu'où pourra-t-on se payer le luxe de se doucher, de rincer les toilettes ou de laver les voitures avec de l'eau potable ? Difficile de répondre. Ce qui est certain, c'est qu'on oublie trop souvent à quel point c'est un privilège de pouvoir simplement ouvrir un robinet pour avoir de l'eau potable en abondance. Nous ne sommes pas nombreux sur la planète à en bénéficier. Il faut surtout espérer que l'on fera ce qu'il faut pour que les générations futures bénéficient eux aussi de cet avantage.

Après cette constatation générale, j'en arrive au fait, c.-à-d. au traitement de notre eau potable par les UV. Le dispositif de traitement, bactéricide, a pour principe de générer des rayons ultra-violets au sein d'une chambre d'irradiation. Ces rayons irradient les cellules vivantes contenues dans le liquide traversant l'appareil. Par contre, ils n'ont aucun effet sur le traitement des micro-organismes (PCB, phosphore et autres médicaments que l'on retrouve dans l'eau de nos lacs et rivières). A ce propos, il vaudrait peut-être la peine de se pencher une fois avec attention sur un système de captage de l'eau de source en amont de la station de pompage des Nageux, là où elle n'est pas encore contaminée par l'atrazine des chemins de fer. Affaire à suivre !

Le principe de base, connu depuis le début du siècle, bénéficie aujourd'hui de matériaux nouveaux (lampes à haut pouvoir germicide et chambre d'irradiation à haut coefficient de réflexion), et d'une maîtrise totale des paramètres annexes du fonctionnement (environnement, débit, application). La qualité de l'eau étant depuis quelques années pointée du doigt, le principe de décontamination par UV s'est alors beaucoup développé. On peut désormais compter sur une efficacité de 90 à 99.9 %

Je ne rentrerai pas dans des considérations techniques plus en avant, vu la complexité du problème, mais il existe sur le marché différents systèmes de traitement de l'eau par les UV. Je ne sais pas lequel Cornaux exploite, mais en tous les cas, l'évolution de cette technologie est rapide et a besoin d'une mise à jour régulière, car les systèmes se « fatiguent ». Il ne faut donc pas lésiner sur les coûts et la qualité de ces installations de traitement de notre eau.

C'est pourquoi le PSC décide, à l'unanimité, d'accorder et de soutenir cette demande de crédit de fr. 31'000.-

Merci de votre attention et de votre compréhension. Pour le PSC, Pierre Staub, le 16 décembre 2015.

M. M. Clottu (PLR): *Le rapport du Conseil communal confirme entre-autre la nécessité de relever la dose UV de l'installation actuelle, norme dont la recommandation de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux) date déjà de 2010. Pourquoi aura-il fallu près de 5 années pour prendre en compte cette recommandation.*

Les événements qui se sont déroulé au Locle ont-ils également été un des éléments détonateur ?

Toujours est-il, nous remercions le Conseil communal de s'être penché sur la qualité de l'eau provenant de la Prévôtée, ceci très certainement avant notre intervention lors de la séance du 29 septembre dernier au sujet de la qualité de l'eau potable de notre réseau.

Aussi, en cohérence avec notre récente démarche et fort des renseignements fournis dans le rapport du Conseil communal, le groupe PLR accepte la demande de crédit sollicité par ce dernier.

M. F. Beaumann (CSI-TP) : *La commission des SI-TP accepte le crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV.*

M. R. Houttuin (CF) : *La position de la CF à propos de la demande de crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV faisant partie de l'équipement du réservoir des Rochettes est la suivante :*

L'équipement actuel montre des fortes faiblesses. En 2015, l'installation est tombée en panne 12 fois ! En plus, la puissance n'est plus conforme aux recommandations. L'installation traite l'eau potable à l'aide d'UV pour éliminer les bactéries. Vu les faiblesses de cette installation, celle-ci n'est plus à même de garantir de l'eau propre. Afin d'éviter les mêmes types de problèmes rencontrés récemment au Locle, il est impératif de la changer. Au vu de ce qui précède, la CF est favorable à cette demande de crédit.

M. M. Clottu (PLR) : Pour un peu plus de carté... M. Staub a fait allusion à l'atrazine contenue dans l'eau de la source des Nageux. A ma connaissance, celle-ci n'est pas injectée dans le réseau d'eau de boisson. Seule l'eau provenant de la Prévôtée est dans le réseau.

M. P. Staub (PS) : J'ai bien compris. L'idée est de réfléchir si nous aurions la possibilité de sonder l'eau avant qu'elle n'arrive sous les voies CFF.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. **Lettres et pétitions**

Néant.

10. **Motions et propositions**

10.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :

- a. Motion No 26 du 23 janvier 1990 du parti socialiste relative à l'étude du plan de circulation permettant de réaliser la liaison Etroits-Vignoble.
- b. Motion No 46 du 19 août 2008 du parti libéral-radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux.
- c. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge
- d. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux

La présidente ouvre la discussion :

M. H. Kohler (PS) : *Nous vivons un autre moment historique : La suppression d'une motion datant du millénaire passé. Il y a un quart de siècle que la motion pour la liaison Etroits-Vignoble a été déposée et c'est avec plaisir que nous pouvons la retirer malgré certains obstacles qui ne manqueront pas d'être levés prochainement. Le PS accepte donc de classer la motion 26 et de conserver les trois autres soit : No 46-48 et 49.*

M. W. Schaerer (PLR) : Le groupe PLR a parcouru les 4 motions en cours et soutient la proposition du Conseil communal soit :

- Classer la motion No 26 concernant la liaison Etroits-Vignoble puisque la réalisation est imminente
- Maintenir les 3 autres motions :
 - Il serait souhaitable de trouver un acte manifeste pour les nouveaux citoyens de Cornaux.
 - Le bâtiment de la vieille forge mérite une affectation future de préservation du patrimoine.
 - L'état de l'ancienne carrière est critique et mérite que l'on s'en préoccupe.

Je vous remercie de votre attention.

11. **Informations des commissions**

Néant.

12. **Communications du Conseil communal**

Mme C. Salzmann Silva (CC) :

Ruisseau Clos St-Pierre : Ce dossier lié à la sanction du PQ Clos St-Pierre avance bien. Un projet a été présenté au BOAE qui l'a validé et il est prévu de rencontrer fin janvier les riverains afin de leur présenter celui-ci. Ensuite une demande de crédit sera adressée à votre autorité. Bonne nouvelle, la Confédération et le Canton entrent en matière pour des subventions.

Projet « Le Clos » : Le plan directeur est toujours dans les mains du Service de l'aménagement du territoire, nous attendons un retour d'ici fin janvier. Nous avons déjà mandaté un urbaniste afin qu'il procède à la modification de la zone pour que celle-ci soit adéquate pour accueillir le projet. Un architecte a réalisé un projet qui a été financé par l'office du logement qui devra le valider à mi-janvier. Le parcellaire est en cours de finalisation. Et finalement les statuts de la fondation ont été corrigés par l'autorité de surveillance et nous devons maintenant en compléter les membres.

Mme I. Weber (CC) : Malgré le vote positif de 2/3 de la population, l'E2L a manqué son rendez-vous avec l'histoire le 29 novembre dernier.

En raison du signal extrêmement clair exprimé par 6 communes et leur volonté manifeste d'unir leurs destins, les CC ont pris la décision de relancer immédiatement le processus. Cette position a été validée à l'unanimité par le COPIL quelques jours plus tard.

C'est la raison pour laquelle vous avez reçu hier un document établi par le COPIL vous expliquant la procédure en cours.

En résumé, Le COPIL a choisi de relancer immédiatement le processus car:

- le retrait de la commune du Landeron ne remet pas en cause le projet.
- le résultat du 29 novembre donne une réelle légitimité populaire à cette fusion. En effet, si la population avait souhaité un autre type de fusion, comme par exemple 2x4, elle aurait voté non au projet, comme l'a fait la commune du Landeron.
- la création d'une commune de 13'500 habitants est un excellent projet qui permet toujours de travailler à une bonne échelle.

Actuellement le COPIL travaille sur la nouvelle convention. Parallèlement le Groupe de travail finances adapte le budget prévisionnel suite au retrait du Landeron.

Parallèlement à ses travaux, le bureau du COPIL, soucieux de ne rien laisser au hasard, a rencontré, en date du 15 décembre 2015, le conseil communal d'Hauterive.

Les discussions ont été ouvertes et franches. Le Conseil communal d'Hauterive a informé la délégation de l'envoi d'une lettre, basée sur une motion de leur CG, aux Conseils communaux des sept communes de l'Entre-deux-Lacs proposant la réactivation de l'étude d'une variante 2X4.

Une discussion s'en est suivie, de laquelle il est ressorti les points suivants :

- 1. En fonction des réponses des Conseils communaux à son courrier, la commune d'Hauterive mettra en œuvre ou non la motion ci-dessus.*
- 2. Rien ne pourra se faire avec Hauterive avant la fin de la législature.*
- 3. Hauterive est prête à reconsidérer sa position à terme, notamment si la fusion à six se fait.*

Il n'y a donc aucune possibilité de réaliser à court terme un projet quel qu'il soit avec Hauterive.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal répondra à la commune d'Hauterive en réaffirmant sa volonté de mener à terme le projet de fusion à 6 communes avec une votation populaire le 5 juin prochain.

Le 13 janvier prochain le COPIL présentera la convention remodelée à l'ensemble des CG lors d'une séance d'informations qui se déroulera à La Tène.

Pour conclure, je souhaite d'ores et déjà remercier le CG et la population de Cornaux qui ont fait confiance au CC et au COPIL en soutenant sans équivoque ce beau projet.

M. Y. Rollier (PS) : *Le groupe socialiste soutient sans réserve la fusion à 6 communes et espère que le projet sera rapidement sur pied, aux dates prévues. Nous remercions toutes les personnes et les autorités qui œuvrent pour mener à bien ce projet.*

13. Interpellations et questions

Mme D. Barraud (CEnv.) : *Concernant la carrière du Bois Prédicant, la CEnv. qui a déposé la motion aimerait savoir où en est ce dossier suite au document préliminaire de renaturation de cette ancienne carrière ?*

M. W. Walter (CC) : *J'ai le regret de vous annoncer que ce dossier ne sera pas facile à traiter. Après avoir pris contact avec les différents services de l'Etat, il s'avère que nous devons faire une planification concrète des différents travaux à exécuter. Il s'agit d'un changement d'affectation et ce dossier est sujet à demande de permis de construire et à diverses autorisations et études des différents services de l'Etat (bruit, accès, forêt, etc.). Nous vous proposerons un crédit prochainement mais auparavant il nous faudra quantifier cela.*

M. J.-L. Décrevel (à titre personnel) : *Permettez-moi de faire part au conseil communal de l'inquiétude d'habitants de la rue du Vignoble vis-à-vis des prochaines constructions envisagées en bout de cette dernière.*

Si la libération du permis de construire permet la réalisation des travaux il est par contre fortement souhaité que le CC entreprenne, auprès des entreprises impliquées, les démarches nécessaires, notamment face au tonnage des camions, à l'impossibilité de croiser, de parquer ainsi qu'à une régulation des heures de trafic.

Cela concerne environs 150 ménages, dont la majorité à proximité immédiate des zones de chantier.

Pour mémoire la réalisation, en 2006, des 2 immeubles des Babillat avaient engendré de nombreux désagréments et surtout, les conduites sous-terraines avaient à l'époque 10 de moins qu'aujourd'hui.

D'autre part si les travaux devaient démarrer avant la réalisation de la liaison Vignoble-Etroit c'est l'entier du village qui serait fortement impacté.

Merci de pouvoir compter sur votre soutien.

M. V. L'Eplattenier (CC) : *Le conseil communal se préoccupe de l'état de la rue du Vignoble et de ses riverains. Avant le début de ces travaux une rencontre sera organisée entre les parties afin d'exposer la situation et de réduire les impacts au maximum.*

M. P. Staub (PS) : *Mur en pierres sèches au chemin des Jardils, piteux état. A quand les réparations ?*

M. V. L'Eplattenier (CC) : *Avant le début des travaux de la rue des Jardils, le conseil communal a fait exécuter un CD de photos des murs des Jardils. Maintenant que les travaux sont finis, ces murs doivent être remis en état. L'entreprise chargée de ces travaux les exécutera cet hiver lorsqu'elle en aura la possibilité. Le conseil communal veillera bien entendu à ce que ces travaux soient exécutés !*

M. A. Messerli (à titre personnel) : *Vous avez probablement vu l'article de l'Express de mardi.*

Dans une première lecture de cet article on pourrait qu'applaudir la création de cette fondation qui soutiendrait des projets en vue d'améliorer la qualité de la vie locale ou pour rendre le village attractif.

Dans une lecture un peu plus critique, on peut se demander le bien-fondé de la création de cette fondation par la Commune de Cornaux, Juracime et le groupement des sociétés locales.

Comme vous le savez, Juracime exploite la carrière du Roc et désire étendre son activité en attaquant le site actuel vers le sud. Cette extension n'ira pas sans poser d'énormes problèmes environnementaux. La commune doit rester neutre, libre. Cette mise en commun est un bien mauvais signal.

Ma question.

Comment défendre les intérêts communaux lorsque l'on constate que l'alimentation de cette fondation est en lien avec les gains augmentés par l'extension de l'activité de Juracime.

Je vous remercie pour votre attention.

M. V. L'Eplattenier (CC) : *Le conseil communal est surpris que soit mise en doute sa neutralité et sa liberté ! Lors de négociations de la convention avec l'entreprise citée, une indexation avec effet rétroactif a été obtenue. De plus, un doublement des montants a également été obtenu. Lors des discussions, il a été émis un vœu qu'une partie de cet argent profite directement au village de Cornaux, ce qui nous a convenu. Après étude de plusieurs cas de figure, la Fondation a paru la meilleure solution.*

Le conseil communal veillera toujours à l'avenir que cette entreprise remplisse toutes ses obligations envers la commune et l'Etat.

M. G. Amiet (PLR) : *Voilà déjà près de 6 semaines qu'un camion stationne sur l'aire de repos à droite en direction de St-Blaise, je trouve cela inadmissible. Que peut-on faire ?*

M. J.-M. Cantin (CC) : *Il s'agit de la propriété de l'Etat, donc à eux de s'en préoccuper. Le CC contactera l'Etat afin de l'en informer.*

14. Divers

M. J.-M. Cantin (CC) : Au nom du CC, le président de commune adresse ses vœux de fin d'année à l'assemblée. Ce conseil général sera suivi du traditionnel souper pris en commun à l'Hôtel du Soleil.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h15.

Cornaux, le 16 décembre 2015
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

Helen Houttuin

Mario Clottu

ANNEXE 1 – DFS courrier du 8.12.2015 – extrait 2^{ème} paragraphe

III. Effets des amendements sur le programme d'assainissement des finances

Le rapport du Conseil d'Etat accompagnant le budget 2016, qui a été publié en septembre, prévoyait une série de mesures d'assainissement des finances de l'Etat dont certaines impactant les finances communales. Deux de ces mesures ont fait l'objet d'un amendement et une troisième a fait l'objet d'une correction.

Le premier amendement relève du Bibliobus. Sur les 530'000 francs de la mesure "Abandon du subventionnement à la lecture publique", 480'000 francs concernent le Bibliobus. Le Grand Conseil, pour permettre la mise en œuvre de la mesure proposée par le Conseil d'Etat sans menacer l'existence du Bibliobus, a décidé de maintenir pour l'année 2016 deux tiers de la subvention relative au Bibliobus, soit 320'000 francs. Ce montant sera financé au travers d'un prélèvement dans le fonds d'aide aux communes (FAC). Dès lors, pour 2016, l'effet de cette mesure pour les finances communales se limite à une diminution des subventions de 160'000 francs pour le Bibliobus et de 50'000 francs pour les autres bibliothèques communales. Si un projet viable de pérennisation du Bibliobus sans subventionnement de l'Etat est présenté par les communes concernées en 2016, une subvention à hauteur d'un tiers de la subvention actuelle, soit 160'000 francs, sera une dernière fois octroyée en 2017, par le biais du FAC. Reste toutefois réservé l'éventuel lancement – annoncé durant la session du Grand Conseil – d'un référendum contre cette mesure.

Le second amendement relatif aux mesures d'assainissement des finances concerne le partage du coût des rebais d'impôt déjà cité au point précédent. Le Grand Conseil a décidé qu'en 2016 ce coût ne devait pas être partagé mais rester entièrement à charge de l'Etat, d'où une amélioration globale de 2,4 millions de francs pour les finances communales par rapport au projet de budget du Conseil d'Etat.

En parallèle, une correction doit être apportée s'agissant de la mesure relative au subventionnement des constructions scolaires et des infrastructures sportives pour les besoins scolaires. En effet, la quasi-totalité du montant d'économies attendue pour l'Etat correspond aux amortissements qu'il n'aura plus à sa charge avec l'abandon progressif du subventionnement. Or, pour 2016 les amortissements budgétés correspondent à des subventions octroyées les années précédentes et seront donc pris en charge par l'Etat, l'effet de la mesure intervenant ultérieurement. En définitive, l'effet de cette mesure pour les finances communales en 2016 s'élève ainsi à 103'000 francs, qui correspondent à l'abandon du subventionnement de charges de loyer.

Le tableau joint en annexe 3 récapitule, après les modifications apportées par le Grand Conseil, l'effet de l'ensemble des mesures d'assainissement prévues pour 2016 ayant un impact sur les finances communales.

IV. Plan financier et des tâches (PFT)

Nous indiquons dans notre courrier de septembre que des informations relatives au PFT 2017-2019 vous seraient communiquées ultérieurement. Nous saisissons ainsi l'occasion de vous signaler qu'une analyse détaillée du PFT 2017-2019 adopté par le Conseil d'Etat a été jointe en annexe du rapport 15.055 "Assainissement des finances". Ce rapport est disponible sur le site internet de l'Etat (www.np.ch).